

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre  
à 18 heures et 30 minutes,  
les membres du Conseil Municipal de  
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire  
au lieu habituel de ses séances sur  
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : le 8 octobre 2021

**Présents** : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie-Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, Mme GROUX Gisèle, Mr GABORIT Frédéric, Mr GILSON Marc, Mme MARCHAIS Sandrine

**Absents représentés** : Mr GILLARD donne pouvoir à Mme MARCHAIS Sandrine, Mme JAMOT Hélène donne pouvoir à Mr BAUDE Théo, Mme TALBERT Maria donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal

**Absents non représentés** : Mr BRAULT Sébastien

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35

La séance est enregistrée.

**Secrétaire de séance** : Mme ROLSHAUSEN Monique se présente et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

## **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2021
2. Salle Cersilla : règlement intérieur et tarifs de location
3. DETR/DSIL 2021 : actualisation du plan de financement
4. Dénomination de la voie desservant le lieu-dit « La Harlandière »
5. Modification du nom de la Communauté de Communes et des statuts
6. GIP RECIA : Convention de déploiement des services d'E-administration sOlaere
7. Prix de vente de 2 parcelles constructibles - rue du petit Vouvray (OAP N°6)
8. Désaffectation partielle parcelle cadastrée C 962 - rue du Petit Vouvray
9. Extinction éclairage public sur le territoire communal
10. Création d'un emploi permanent à temps non complet : adjoint technique
11. Adoption tableau des effectifs des personnels permanents
12. Informations diverses

## **En préambule :**

**⇒ Informations sur les Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération du 02 juin 2020**

Je vous informe avoir procéder à la signature des actes suivants :

- En date du 27 septembre 2021 : attribution d'une concession funéraire de terrain Carré E N°13, pour une durée de 30 ans moyennant la somme de 400€

## **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2021**

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2021.

## **2. SALLE CERSILLA : règlement intérieur et tarifs de location**

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de mise à disposition de la salle Cersilla.

Le présent règlement intérieur annexé a pour objet de définir les conditions d'utilisation de la salle. Les utilisateurs devront avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engager à en respecter les clauses avant toute mise à disposition effective.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (POUR : 13, CONTRE : 0, ABSTENTION :1) APPROUVE** le Règlement intérieur annexé à la délibération et les tarifs de location comme suit :

- 100 € pour une journée
- 180 € pour deux journées
- 50 € la ½ journée  
(1/2 tarif appliqué pour les Associations)
  
- 300€ caution

## **3. DETR/DSIL 2021 : actualisation du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réfection et rénovation énergétique des bâtiments scolaires sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local.

Compte tenu des modifications du projet et de la redéfinition des besoins, un nouveau plan de financement doit être présenté aux services de l'Etat :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux menuiseries école primaire	5 428.18€	FDSR 2021 (42%)	14 972.00€
Travaux menuiseries école maternelle	4 233.15€	DETR-DSIL 2021 (38%)	13 512.00€
Travaux peinture groupe scolaire	4 489.70€	Autofinancement	7 085.65€
Travaux faux plafonds école primaire	3 876.62€		
Isolation des combles	5 522.00€		
Chauffage - radiateurs	4 280.00€		
Revêtement sols école maternelle	3 500.00€		
Création sanitaires école maternelle	4 240.00€		
<b>TOTAL</b>	<b>35 569.65€</b>		<b>35 569.65€</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération

## **4. DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LE LIEU-DIT « LA HARLANDIERE »**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies places publiques. La dénomination est laissée au libre choix du Conseil Municipal mais ne doit pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et ne doit pas porter atteinte à l'image de la commune, ni heurter la sensibilité des personnes.

La dénomination doit également respecter le principe de neutralité du service public. La dénomination d'une voie est entièrement à la charge de la commune ainsi que la numérotation (à la première installation seulement).

Une adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis, mais également les interventions de secours.

Vu la réhabilitation de la maison située au lieu-dit « la Harlandière », il est nécessaire de dénommer la voie communale la desservant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de nommer cette voie :  
Chemin de la Harlandière.**

#### **5. MODIFICATION DU NOM ET DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Lors de la séance du 23 juin 2021, les élus communautaires ont souhaité entériner le changement de nom de la communauté de communes au profit de « Communauté de Communes Gatine-Racan ».

Chaque commune est invitée à délibérer pour acter le changement de nom et de statuts.

**Vu la présentation de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE**

- **De retenir le changement de nom proposé ci-dessus**
- **D'adopter les nouveaux statuts modifiés**

#### **6. GIP RECIA : CONVENTION DE DEPLOIEMENT DES SERVICES E-ADMINISTRATION**

En date du 10 décembre 2020, le conseil municipal a adopté l'adhésion mutualisée avec la communauté de communes, au GIP RECIA sur les outils de l'E-administration.

Au 31 décembre prochain cette mutualisation prendra fin au regard des fragilités juridiques que cela pouvait engendrer. Pour poursuivre l'utilisation de cet outil il est nécessaire de procéder à une adhésion individuelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **APPROUVE l'adhésion de la commune de Cerelles au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive – GIP RECIA domicilié Parc d'activités des Aulnais 151 rue de la Juine 45 160 OLIVET, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**
- **APPROUVE les termes de la convention constitutive entre la commune de Cerelles et le GIP RECIA**
- **APPROUVE les termes de la convention de déploiement des services d'E-administration**

#### **7. PRIX DE VENTE DE 2 PARCELLES CONSTRUCTIBLES – RUE DU PETIT VOUVRAY**

Conformément au PLU modifié le 23 juin 2021, l'OAP N°6 – Le Petit Vouvray, peut désormais accueillir minimum 2 logements (parcelle B 962).

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu une proposition d'achat sur une partie de la parcelle représentant 627m<sup>2</sup> (divisée en 2 terrains lot A : 306m<sup>2</sup> et lot B : 321m<sup>2</sup>) afin d'y bâtir 2 maisons individuelles.

La commission Urbanisme propose de fixer le prix de vente à 110€/m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de vendre ces terrains détachés de la parcelle B962 au prix de 110€/m<sup>2</sup>.**

#### **8. DESAFFECTATION PARTIELLE DE LA PARCELLE B962 – RUE DU PETIT VOUVRAY**

Dans le cadre de la vente des lots A et B détachés de la parcelle C 962, il convient de procéder à leur désaffectation. La désaffectation fait cesser l'utilisation du bien appartenant à la collectivité, à compter de la présente délibération. Cette démarche est indispensable avant toute aliénation de ce bien.

Il sera apposé de la rubalise pour interdire l'accès définitivement à cette partie. Il est précisé que cette parcelle ne supporte aucune voirie, ni accès ainsi qu'aucun équipement public.

Cette désaffectation est applicable à compter de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la désaffectation du domaine public de ceux 2 parcelles.**

## **9. EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire.

Afin de tenir compte des retours de certains administrés tout en maîtrisant les impacts environnementaux, financiers et les nuisances lumineuses, Monsieur le Maire propose de redéfinir les horaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE les horaires suivants du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, sur l'ensemble du territoire communal**  
**En semaine : allumage à 6h30 -extinction à 22h00**  
**Weekend : allumage à 7h - extinction à 21h00**
- **DONNE délégation au Maire pour prendre u arrêté de police détaillant les conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public**

## **10. CREATION EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET : ADJOINT TECHNIQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Sur le rapport de l'Autorité territoriale, et après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité,**

- **DE CREER un poste permanent d'adjoint technique territorial (catégorie C) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25/35<sup>ème</sup> (temps de travail annualisé), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, pour exercer les fonctions d'agent périscolaire polyvalent**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

## **11. ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS PERMANENTS**

Les articles L2313-1 et R 2313-3 du code général des collectivités territoriales imposent la tenue d'un état du personnel.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune, il est proposé au conseil municipal d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la commune de Cerelles.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le tableau des effectifs des emplois comme suit, à compter du 01/11/2021 :**

Grade	Date création	Catégorie	Durée hebdo TC/TNC	Fonction	Postes pourvus			Postes non pourvus	
					Statut de l'agent	Sexe F/M	TC ou TP	Depuis quelle date	Motifs
<b>Service administratif</b>									
Rédacteur ppal 1 <sup>e</sup> classe	02/07/2019	B	TC	Secrétaire générale	titulaire	F	TC		
Adjoint administratif ppal 2 <sup>e</sup> classe	26/06/2018	C	TC	Agent administratif polyvalent	titulaire	F	TC		
Adjoint administratif territorial	23/01/2020	C	TC	Agent administratif polyvalent	titulaire	F	TC		
<b>Service Technique</b>									
Adjoint technique ppal 1 <sup>e</sup> classe	26/06/2018	C	TC	Responsable services techniques	titulaire	M	TC		
Adjoint technique ppal 2 <sup>e</sup> classe	20/06/2017	C	TC	Agent technique polyvalent	titulaire	M	TC		
Adjoint technique ppal 2 <sup>e</sup> classe	17/09/2019	C	TNC 30/35 <sup>e</sup> me	Agent technique polyvalent	titulaire	F	TC		
Adjoint technique territorial	14/10/2021	C	TNC 25/35 <sup>e</sup> me	Agent périscolaire polyvalent	stagiaire	F	TC		
<b>Service scolaire et périscolaire</b>									
ATSEM ppal 1 <sup>e</sup> classe	01/06/2017	C	TNC 31.5/35 <sup>e</sup> me	ATSEM	titulaire	F	TC		
ATSEM ppal 2 <sup>e</sup> classe	13/03/2018	C	TNC 31.5/35 <sup>e</sup> me	ATSEM	titulaire	F	TC		

## INFORMATIONS

⇒ Prochain conseil municipal : Mardi 16 novembre 2021 - 18h30

La séance est levée à 20h40

Fait à Cerelles, le 18 octobre 2021

Certifié conforme,

Le Maire, Guy DOULIE